cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : bcpoirier@vanguardquebec.qc.ca
https://www.cadre21.org/membres/0d819e875c17bef0df670cb3

Date d'obtention : 2023-11-25 18:34:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Comprendre la nature de l'intervention. Qui rapporte l'intervention ? Des amis, une victime, un parent ? Ensuite, il important de voir si l'acte est malveillant ou s'il part d'un acte impulsif ou d'un manque de jugement. Toujours se demander s'il faut remplir la grille ou dans le cas où l'acte serait malveillant, confisquer l'appareil et appeler la police directement. La grille est un guide nécessaire dans ce genre d'interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que ce soit une amie qui dénonce, la victime elle-même ou un parent, il est important de comprendre les étapes, de s'assurer que l'intervention est prise en charge rapidement et de comprendre le rôle mandataire de l'établissement scolaire tout comme celui de la police. La collaboration est nécessaire. Je retiens surtout que si un élève nous rapporte l'information, nous devons agir, mais que si la situation est rapporté par un parent, il est important de se soucier de la sécurité de l'élève, mais il faut que l'élève lui-même arrive à nous demander de l'aide pour que nous puissions enclencher l'utilisation de la trousse sexto. Je retiens également que ce sont des situations courantes dans la société et qu'il faut pousser la sensibilisation plus loin quant à l'utilisation des réseaux sociaux tout comme l'après-intervention. Les jeunes peuvent avoir tendance à raconter les interventions qu'ils vivent alors qu'il est important qu'ils comprennent l'aspect confidentiel de celles-ci tant pour l'instigateur que pour le ou la plaignant(e).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y a toujours deux versions ou même plus à une situation. Comme intervenant scolaire, nous ne sommes pas là pour juger, mais bien pour s'assurer de la sécurité, de l'intégrité et de la réputation de l'ensemble des élèves. Il peut être délicat de faire une enquête sur le sujet, mais en général, je trouve que les élèves collaborent très bien. Il est toujours plus délicat lorsque les parents se retrouvent à vouloir gérer la situation, mais chose certaine, la trousse sexto est tellement claire et permet un cadre et une ligne directrice qui permet de s'assurer que personne n'ait été jugé et que tous aient été protégés.

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org